

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

réellement besoin, ces prestations sont assujetties à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Monsieur le Président, il est proposé dans ce Budget de récupérer les paiements en question, lorsqu'ils bénéficient à des Canadiens à revenu élevé. Ces derniers rembourseront les prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocation familiale, à raison de 15 p. 100 du revenu individuel net, dépassant 5 000\$. Les remboursements seront calculés sur la déclaration d'impôt sur le revenu et déductibles dans la détermination du reste de l'impôt à payer.

Le seuil de 50 000\$ permet de n'assujettir au remboursement que les prestations reçues par les citoyens canadiens à revenu élevé. Les contribuables à faible et moyen revenus ne seront donc pas touchés.

Cette mesure sera mise en application progressivement sur trois ans. En 1989, les remboursements effectifs ne représenteront que le tiers des sommes remboursables. En 1990, ils représenteront les deux tiers. Les remboursements complets ne seront exigés qu'à partir de 1991.

Une fois le régime en place, 54 000 bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, ayant un revenu élevé, rembourseront la totalité des prestations reçues, et 74 000 en rembourseraient une partie. Dans l'ensemble, monsieur le Président, cela représente 4,3 p. 100 seulement de tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui seraient touchés, avec 1,8 p. 100 remboursant la totalité des pensions de sécurité de la vieillesse reçues.

Pour ce qui est des allocations familiales, on prévoit que 368 000 familles à revenu élevé rembourseront la totalité des allocations reçues, et que 167 000 en rembourseront une partie. Dans l'ensemble, les allocations familiales d'environ 14 p. 100 des bénéficiaires seront touchées.

Cette mesure respecte le caractère universel de ces programmes de transfert. Toute personne admissible continuera de bénéficier des prestations, peu importe son revenu. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide, monsieur le Président, continueront de conserver la totalité de leurs prestations. On préserve ainsi les filets de sécurité sociale, tout en contribuant à donner aux programmes sociaux une assise financière saine pour l'avenir.

Monsieur le Président, nous avons vu en cette Chambre, tout dernièrement, l'ardent défenseur de la veuve et de l'orphelin, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), se lever pour défendre les riches et ainsi abandonner ceux qu'il prétendait depuis longtemps défendre.

Nous avons vu, monsieur le Président, les mêmes réactions de députés libéraux et néo-démocrates, ces Robin des Bois, monsieur le Président, se lever à la

Chambre et protéger et défendre ce qu'ils ont l'habitude de considérer comme étant des riches. Monsieur le Président, des hypocrites! Et la population canadienne, monsieur le Président, a été témoin de cette hypocrisie.

Et que dire—je ne pourrais le passer sous silence aujourd'hui—de la dernière tentative, une fois de plus, du Sénat libéral, de vouloir se soustraire à la volonté du peuple, exprimée démocratiquement, le 21 novembre dernier, en répétant des gestes qui pourtant, monsieur le Président, sont inacceptables par la population. Ceci nous démontre bien la rage et la frustration de gens d'une époque qui n'est pas si lointaine, qui ont été les artisans de la situation financière actuelle du Canada, qui croient que le pouvoir leur appartient de droit divin, se servant du prétexte de la tradition pour fouler aux pieds l'expression démocratique de tout un peuple.

Ceci nous démontre également, monsieur le Président, la nécessité de faire le ménage là-dedans. Lorsque l'on entend, comme ce matin à la radio, le sénateur Gigantès, faire des déclarations, et je reprends ses termes: «Nous voulons donner une leçon au gouvernement, lui faire savoir que c'est vilain.»

• (1550)

Monsieur le Président, ce n'est pas vilain de servir le peuple et de prendre ses responsabilités en tant que gouvernement, et nous n'avons surtout pas de leçon à prendre de ces gens-là. C'est une prise d'otage et les otages, encore une fois, c'est la population canadienne.

Il ne fait jamais plaisir à personne, à aucun Canadien, à aucune Canadienne de se faire prendre de l'argent dans leurs poches pour payer des dettes. Cela ne me fait pas plaisir non plus et on ne doit surtout pas s'attendre à ce qu'on crie de joie et qu'on s'exclame de joie devant cette situation. Cependant, monsieur le Président, je mise sur la maturité de la population canadienne et des gens de ma circonscription qui comprennent très bien la situation, qui en connaissent très bien les causes et qui sont satisfaits des performances du gouvernement et de son ministre des Finances qui, au lieu de prendre des mesures ponctuelles et de cacher la vérité, comme l'ont fait nos prédécesseurs, propose des solutions qui feront en sorte de protéger et de garantir notre avenir à nous tous, et d'atteindre ce haut niveau d'excellence comme nous sommes capables de le faire.

L'excellence, monsieur le Président, n'est jamais donnée. Elle est la récompense de durs labours. Seule une grande force de caractère permet de persévérer, de déployer des efforts dont on ne perçoit pas les effets, lesquels semblables au mouvement d'une aiguille d'une montre progressent inlassablement mais imperceptiblement.

Atteindre un haut niveau d'excellence est chose malaisée et de le maintenir est encore plus ardu, car la recherche de l'excellence implique l'idée de dépassement continu.